



CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

Geoffroy BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
Fax. : 05 65 27 06 11
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
Fax. : 05 65 10 02 91
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat la Caneda
Tél : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

**ASSOCIATION CRECHE
LES TROIS POMMES
Rue du Cami Ferrat
46220 PRAYSSAC**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

CORRESPONDANTS

SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
Fax. : 05 65 35 91 20
contact@socagec.fr

SOCAGEC

10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
Fax. : 05 65 30 67 60
contact@socagec.fr

1

SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 59 30
Fax. : 05 61 21 31 85
sebbag.expertises@sofigeco.fr



CABINET CONSTANT



CABINET CONSTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Toulouse
Membre de la Compagnie Régionale d'Agen

Route de Sarlat - 46300 GOURDON - Tél. : 05 65 27 05 05 - Fax. : 05 65 27 05 08
contact@cabconstant.fr - www.cabconstant.fr

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GÉRANT ASSOCIÉ

CABINETS SECONDAIRES

"Les Embaysses" - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
Fax. : 05 65 27 06 11
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
Fax. : 05 65 10 02 91
contact@cabconstant.fr

Avenue Joséphine Baker
24200 Sarlat la Caneda
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ASSOCIATION CRECHE LES TROIS POMMES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION CRECHE LES TROIS POMMES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CORRESPONDANTS

SOCAGEC

820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
Fax. : 05 65 35 91 20
contact@socagec.fr

SOCAGEC

10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
Fax. : 05 65 30 67 60
contact@socagec.fr

SOFIGECO

203, avenue des Etats-Unis
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 40 59 30
Fax. : 05 61 21 31 85
sebbag.expertises@sofigeco.fr

2



CABINET CONSTANT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 6 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,



M. Geoffray BORNE

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	469	469		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	1 524	1 158	366	732
Autres immobilisations corporelles	39 242	30 815	8 427	10 470
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	41 235	32 442	8 793	11 202
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 286		6 286	5 953
Autres créances	49 069		49 069	114 395
Divers				
Valeurs mobilières de placement				17 030
Disponibilités	76 262		76 262	2 017
ACTIF CIRCULANT	131 618		131 618	139 395
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	172 853	32 442	140 411	150 598

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

 Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Report à nouveau	116 773	117 862
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 707	-1 090
Subventions d'investissement	5 876	7 341
FONDS PROPRES	115 941	124 114
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		2 560
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 560
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		2 801
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		2 801
Emprunts et dettes financières diverses		993
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 889	7 833
Dettes fiscales et sociales	16 467	9 134
Autres dettes	4 114	3 162
DETTES	24 470	23 923
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	140 411	150 598

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%
Production vendue	49 077,19	18,19	50 776,10	17,90
Subventions d'exploitation	219 221,28	81,27	231 567,00	81,62
Reprises et Transferts de charge	18 137,16	6,72	19 218,18	6,77
Cotisations	1 440,00	0,53	1 380,00	0,49
Autres produits	9,66		2 358,68	0,83
Produits d'exploitation	287 885,29	106,73	305 299,96	107,60
Achats de marchandises	732,00	0,27	827,55	0,29
Autres achats non stockés et charges externes	42 936,00	15,92	46 576,91	16,42
Impôts et taxes	6 006,96	2,23	5 579,75	1,97
Salaires et Traitements	196 976,99	73,03	201 342,52	70,96
Charges sociales	44 155,73	16,37	45 617,30	16,08
Amortissements et provisions	2 588,15	0,96	6 387,48	2,25
Autres charges	3,94		60,72	0,02
Charges d'exploitation	293 399,77	108,77	306 392,23	107,99
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 514,48	-2,04	-1 092,27	-0,38
Produits financiers	831,65	0,31	161,21	0,06
Charges financières	803,32	0,30		
Résultat financier	28,33	0,01	161,21	0,06
RESULTAT COURANT	-5 486,15	-2,03	-931,06	-0,33
Produits exceptionnels	3 910,06	1,45	2 535,72	0,89
Charges exceptionnelles	5 131,14	1,90	2 694,41	0,95
Résultat exceptionnel	-1 221,08	-0,45	-158,69	-0,06
EXCEDENT OU DEFICIT	-6 707,23	-2,49	-1 089,75	-0,38
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat	52 011,85		49 477,83	
Total des produits	52 011,85		49 477,83	
Secours en nature	52 011,85		49 477,83	
Total des charges	52 011,85		49 477,83	

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES TROIS POMMES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 140 411 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 6 707 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	469			469
Immobilisations incorporelles	469			469
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 524			1 524
- Installations générales, agencements aménagements divers	25 994			25 994
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 069			13 248
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	40 587			40 766
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	41 056			41 235

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	469			469
Immobilisations incorporelles	469			469
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	792			1 158
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 949			18 666
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 644			12 149
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	29 385			31 973
ACTIF IMMOBILISE	29 854			32 442

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 55 356 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 286	6 286	
Autres	49 069	49 069	
Charges constatées d'avance			
Total	55 356	55 356	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	49 069
Total	49 069

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges	2 560				
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 560				
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			2 560		
Financières					
Exceptionnelles					

SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 470 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 889	3 889		
Dettes fiscales et sociales	16 467	16 467		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 114	4 114		
Produits constatés d'avance				
Total	24 470	24 470		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	993			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Etat - autres charges à payer	3 037
Divers - charges à payer	4 114
Total	7 151